



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/831

S/16689

2 août 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 41 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 1er août 1984, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention ainsi que celle des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur une nouvelle illégalité commise par la Turquie, visant à perpétuer la prétendue sécession des territoires de la République de Chypre occupés par la Turquie.

Comme annoncé dans la presse chypriote turque (Yeniduzen du 21 juillet 1984), la nouvelle "monnaie" de la prétendue République turque de Chypre-Nord a été frappée à Ankara et sera mise en circulation dans six mois. Yeniduzen ajoute que cette information repose sur des nouvelles parvenues du prétendu ministère des finances du pseudo-Etat, ainsi que des cercles de la "Banque centrale" dans les zones occupées.

Le projet turc d'émettre une monnaie distincte dans les zones occupées constitue un acte de sécession supplémentaire s'inscrivant dans la longue série d'illégalités commises par la Turquie, notamment après la prétendue déclaration d'indépendance. De telles actions, perpétrées quelques mois seulement après l'adoption des résolutions 541 (1983), du 18 novembre 1983, et 550 (1984), du 11 mai 1984, du Conseil de sécurité, ayant force obligatoire, portent atteinte à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la République de Chypre et vont à l'encontre des dispositions énoncées dans ces résolutions.

La décision de la partie turque d'émettre une "monnaie" distincte dans les zones occupées de la République de Chypre est étroitement liée à leur décision de créer "une Banque centrale" (voir ma lettre A/38/825-S/16658, datée du 16 juillet 1984). Les raisons avancées dans les deux cas, à savoir le fait que la réalisation de ces projets améliorera la situation économique des Chypriotes turcs, sont un mythe, maintes fois réfuté par les dirigeants chypriotes turcs eux-mêmes.

M. Ozgur, chef du parti turc républicain, commentant le projet d'émettre une "monnaie" distincte (Yeniduzen du 27 juillet 1984) a déclaré, entre autres, que de toute évidence, l'émission d'une monnaie distincte ne résoudrait pas les problèmes économiques. Il a déclaré qu'une monnaie fondée sur une économie qui dépend à 70 p. 100 de la Turquie ne ferait que compliquer les problèmes. M. Ozgur a également fait remarquer que parler d'une "monnaie de la République turque de Chypre-Nord" au moment où le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'apprêtait à intervenir, était inutile et nuisible et trahissait un manque de sérieux politique. Cette attitude menaçante, a-t-il ajouté, était de nature à nuire aux efforts de paix.

Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qu'entraînent les illégalités susmentionnées, qui menacent de saper tous les efforts de paix, le Gouvernement de la République de Chypre est convaincu que vous prendrez sans délai toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces événements et redresser la situation.

Je vous saurais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS

